

PANNEAUX SOLAIRES – CERTIFICATS VERTS

Le système photovoltaïque, composé des panneaux solaires, du système de montage, des convertisseurs de tensions, des onduleurs de tensions, des câbles, du système de connexion et de mesurage et du système de monitoring ainsi que de tous les autres éléments placés dans et sur l'habitation:

Font parties intégrantes de la présente vente et sont inclus dans le prix. Les certificats verts qui sont accordés par la VREG (Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt, le régulateur flamand des marchés du gaz et de l'électricité), reviendront à l'acheteur. L'acheteur reprend la convention qui avait été conclue par le vendeur avec le gestionnaire réseau et est, à cet égard, subrogé dans les droits et obligations du vendeur. En conséquence, l'acheteur aura le droit de percevoir les certificats verts auprès du gestionnaire réseau. Chaque 1000 Kwh réalisés avant la passation de l'acte authentique reviennent au vendeur. Chaque 1000 Kwh entamés au moment de la passation de l'acte authentique reviennent à l'acheteur.

Ne sont pas compris dans la présente vente. Le vendeur s'engage à (faire) enlever les panneaux solaires et les (éventuelles) constructions et installations annexes selon les règles de l'art et à (faire) remettre le toit dans son état antérieur avant la date d'entrée en possession.

